COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Monsieur OUVRARD présente ses meilleurs vœux au conseil municipal

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, MME BARBIER Lucie, M. HAMONIC Daniel, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME BOISSON Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

Absents excusés : MME HOUNICHEREN Sandrine

Secrétaire de séance : M. DENIS Christian

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020

Le compte rendu est validé à l'unanimité des présents (absence de monsieur BRAULT).

Point 2 : Convention de refacturation – groupement d'achat masques (document joint)

La communauté de communes a opéré plusieurs commandes groupées pour l'achat de masques papiers et tissus pour son compte et celle de ses communes membres :

- Masques à usage unique :
  - SLD Le Lude = 2 000 masques pour un montant de 1 666,90 € TTC
  - AMF Sarthe = 2 950 masques pour un montant total de 1 770 € TTC
- Masques réutilisables :
  - DGE Production = 6 000 masques pour un montant total de 17 724 € TTC

Ces masques ont été distribués aux différentes communes du territoire en fonction de leurs besoins et demandes.

Une subvention de l'Etat a été allouée à hauteur de 7 715 € et répartie comme suit :

- Masques à usage unique :
  - SLD Le Lude = participation à hauteur de 830 € (2 000 masques x 0,5 x 0,83 € TTC)
  - AMF Sarthe = participation à hauteur de 885 € (2 950 masques x 0,5 x 0,60 € TTC)
- Masques réutilisables :
  - DGE Production = participation à hauteur de 6 000 € (6 000 masques x 0,5 x 0,60 € TTC)

La répartition financière pour la commune de Mayet se fait donc comme suit :

Commune	Masques papiers SLD Le Lude	Cout facturé 0,42 € unitaire TTC	Masques papiers AMF	Cout facturé 0,30 € unitaire TTC	Masques tissus DGE Production	Cout facturé 1,95 € unitaire TTC	Total facturé
Mayet	100	42 € 00	350	105 € 00	0	0 € 00	147 € 00

Monsieur OUVRARD propose de délibérer sur la convention de refacturation et de lui donner l'autorisation de signer cette convention.

Après présentation, les membres valident à l'unanimité des présents (sans Jean Michel BRAULT) la convention de refacturation et permettent à monsieur OUVRARD de signer cette convention.

Point 3 : Convention de groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés puissance inférieure à 36 kVA (document joint)

- En date du 19 octobre 2020, le conseil municipal a délibéré pour :
    - **DECIDER** d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour points de livraison présentant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA.
    - **APPROUVER** le projet de convention constituant le groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraison présentant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA.
    - **AUTORISER** le Maire à signer la convention.
    - **DESIGNER** la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande.
    - **DESIGNER** parmi ses membres Monsieur CHANTOISEAU, membre titulaire et Monsieur LAFOIS, membre suppléant de la commission ad'hoc du groupement.
    - **DONNER POUVOIR** au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Cependant, la préfecture a demandé à la communauté de communes sud Sarthe de reprendre la convention et de modifier quelques passages (écritures en rouge dans les conventions)

Monsieur OUVRARD propose de délibérer sur la proposition de la nouvelle convention et de l'autoriser à signer cette convention

Après présentation, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité des présents (sans Jean Michel BRAULT) la proposition de la nouvelle convention et permettent à monsieur OUVRARD de signer cette convention et de signer toutes pièces relatives au marché public

Point 4 : Convention de groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés puissance supérieure à 36 kVA (document joint)

- En date du 19 octobre 2020, le conseil municipal a délibéré pour :
    - **DECIDER** d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour points de livraison présentant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.
    - **APPROUVER** le projet de convention constituant le groupement de commande pour la fourniture d'électricité et services associés pour les points de livraison présentant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.
    - **AUTORISER** le Maire à signer la convention.
    - **DESIGNER** la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande.
    - **DESIGNER** parmi ses membres Monsieur CHANTOISEAU, membre titulaire et Monsieur LAFOIS, membre suppléant de la commission ad'hoc du groupement.
    - **DONNER POUVOIR** au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Cependant, la préfecture a demandé à la communauté de communes sud Sarthe de reprendre la convention et de modifier quelques passages (écritures en rouge dans les conventions)

Monsieur OUVRARD propose de délibérer sur la proposition de la nouvelle convention et de l'autoriser à signer cette convention

Après présentation, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité des présents (sans Jean Michel BRAULT) la proposition de la nouvelle convention et permettent à monsieur OUVRARD de signer cette convention et de signer toutes pièces relatives au marché public

Monsieur MENAGER souhaite connaitre le gain lié à cette nouvelle convention. Monsieur CHANTOISEAU répond ce gain ne pourra être constaté que lors des premières factures.

Point 5 : Avance remboursable à verser à l'assainissement par le budget général

Le budget rattaché assainissement dispose désormais d'un compte 515 propre, il est donc nécessaire de vérifier la disponibilité des fonds avant de mandater, d'autant qu'une avance avait été prévue dans le cas d'une trésorerie insuffisante (délibération prise au conseil du 30 novembre 2020).

Au vu des mandats d'emprunt émis (échéances de septembre et de décembre), la trésorerie est déficitaire de 15 704,59 €.

Il incombe donc d'ouvrir les crédits budgétaires afin de mettre en place une avance du budget général vers le budget assainissement couvrant le déficit de 15 704,59 €

L'avance sera accordée pour une période supérieure à un an et est comptabilisée comme une opération de prêt, dans le cadre d'opérations budgétaires

En tout état de cause, une avance entre un budget annexe et sa collectivité de rattachement doit donner lieu à une délibération de l'organe délibérant de la collectivité, qui précise la date de remboursement des avances

Monsieur OUVRARD propose de délibérer sur la modification budgétaire suivante avec un remboursement de cette avance au plus tard le 31/12/2022 :

BUDGET « COMMUNE »

Section d'investissement Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	-16 000,00 €			
27638	Créances immobilisées	16 000,00 €			
	TOTAL	00,00 €		TOTAL	00,00 €

Après présentation par monsieur DROUET, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité des présents (sans Jean Michel BRAULT) la modification budgétaire qui permet un remboursement de l'avance qui sera versé au budget assainissement par le budget principal. Ce remboursement sera fait au plus tard le 31/12/2022.

Point 6 : Affaires et informations diverses

Intervention de monsieur OUVRARD

Monsieur OUVRARD fait un rappel aux conseillers municipaux sur la fiche « Syndicat Mixte des Ordures Ménagères » qu'il est nécessaire de renvoyer. Un rappel sera fait aux conseillers qui n'ont pas encore rempli le formulaire du Syndicat.

Monsieur le Maire précise que contrairement à ce qui a été écrit dans le journal « Le Maine Libre », il n'est pas prévu d'augmenter la redevance assainissement en 2021 pour pallier aux dépenses supplémentaires des boues Covid. Il a, cependant, été expliqué lors du conseil municipal du 30 novembre que la somme demandée aux Mayetais restait la même que l'année passée. Monsieur Ouvrard précise aux journalistes que les comptes-rendus de conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la Mairie.

Monsieur Ouvrard informe le conseil que la population légale de Mayet à compter du 1er janvier 2021 est de 3167 habitants soit 8 de moins que la population légale de 2017. Monsieur le Maire explique le mode de calcul de l'INSEE.

Le conseil municipal ainsi que les agents de Mayet ont été invités à une présentation et à un point d'étape du projet de territoire de la Communauté de communes du Sud Sarthe le 25 janvier à 19h à l'espace Ronsard au Lude. Monsieur le Maire encourage les élus à y assister et à covoiturer. Les réponses doivent être retournées à monsieur DROUET au plus tard le 14 janvier.

Le conseil municipal est informé que la communauté de communes (et donc la commune de Mayet) fait appel à une nouvelle société pour les animaux errants, la société Molosses Land qui peut se déplacer 24h/24, 7 jours/7. Les animaux errants sont un problème récurrent qui oblige souvent les élus d'astreinte à se déplacer à n'importe quelle heure.

L'entreprise COLAS a été retenue pour le groupement de commande de travaux de voirie. Les élus communautaires espèrent que les travaux se dérouleront mieux qu'avec la précédente entreprise.

Le conciliateur de justice a changé, il s'agit maintenant de Monsieur Philippe AURIER qui reprendra les permanences mensuelles le dernier jeudi du mois.

Les élus ont participé à un temps sympathique dans les trois écoles le dernier jour d'école. La Mairie a donné à chaque élève une brioche et une boisson. Ces trois visites ont été fort agréables.

Le docteur BENRAHOU a pris ces fonctions le 28 décembre. Son installation s'est bien passée. L'ensemble du conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau médecin.

Intervention de monsieur LAFOIS

Monsieur LAFOIS fait part de ses différentes rencontres avec les habitants où il prend connaissance des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Aussi, une rencontre avec l'entreprise Bouygues a eu lieu le lundi 11 janvier pour parler des soucis d'éclairage public. Monsieur OUVRARD et monsieur HUBERT donnent quelques points permanents qui n'éclairent pas : avenue de la gare, avenue des voltigeurs, rue Paul Fournier…
Le travail est en cours et ne sera terminé qu'en février. Une visite de fin de chantier est prévue le 22 février avec l'entreprise Bouygues

Monsieur LAFOIS informe le conseil municipal de la possible présence des militaires sur la commune le mardi 12 janvier dans le cadre d'une manœuvre.

La commission « voirie » se réunira le 4 février à 20 h à la mairie de Mayet.

Intervention de madame JARROSSAY

1. Les écoles

Madame JARROSSAY fait part du conseil d'école à Jules Ferry en date du 15 décembre 2020 et présente les effectifs par classe de l'année 2020/2021 :

- Dispositif ULIS école : Mme COASNE/ Mme GERMAIN : 11 élèves
- CP : Mme BOURGOIN/Mme BAILLY (mardi) :23 élèves
- CE1/CE2 : Mme MAUDELONDE 11 CE1 13 CE2= 24 élèves
- CE2/CM2 : Mme LECORNUÉ 7 CE2 + 17 CM1 = 24 élèves
- CE2/CM2 : Mme LEQUEUE 17 CM1+ 8 CM2 = 25 élèves
- CE1/CE2 : Mme NERON/Mme BAILLY (vendredi) 10 CE1 + 14 Ce2 = 24 élèves

L'école Jules FERRY a donc un effectif de 131 élèves et les enseignants ont différents projets pour l'école :

- Travail sur les poèmes, le travail littéraire, les chants, les arts visuels à partir du thème « patrimoine du monde »
- Piscine : Les élèves de CE1 et 7 élèves de l'ULIS ont commencé le premier cycle piscine à Ecommoy dès le début de l'année scolaire. Les CM2 et 4 élèves d'ULIS ont repris depuis le 3 décembre 2020. 10 séances sont prévues pour chaque groupe.
- Médiathèque : un planning a été fait pour accueillir les classes. L'accueil doit reprendre à partir du 26 janvier.

Madame JARROSSAY présente l'appel à projet "Label Écoles Numériques 2020" lancé par le Ministère de l'éducation nationale et qui est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. L'école a eu le plaisir d'avoir une réponse positive. Un investissement de 7000 € pour le matériel informatique est possible avec un taux de 50% de subvention de l'Etat.
Dans la continuité des traditions, un goûter de Noël a été distribué juste avant les vacances dans les trois écoles.

Pour finir, madame JARROSSAY informe que l'assemblée générale de l'OGEC aura lieu le 02 février.

2. Le restaurant scolaire « Amuse-Bouche »

Madame JARROSSAY lance un appel aux volontaires pour le planning de février. Elle informe qu'une étude du tarif des repas pris lors des permanences sera faite au prochain conseil municipal car il y a une prise en considération de l'aide apportée. Il sera nécessaire de délibérer sur ce point et savoir si l'on peut faire appliquer un changement du tarif adulte pour cette occasion uniquement ou ajouter un mode de paiement exceptionnel dans le règlement et que cette décision soit rétroactive pour ce début d'année.

3. Le marché dominical

Un groupe de travail a été créé pour mener une réflexion sur la vision du marché dominical. Une demande est faite pour savoir si parmi les conseillers qui étaient absents à cette réunion et les conseillers de la minorité, il y a des personnes intéressées pour intégrer ce groupe. Fabienne Guyet, Christian Denis, Jean-Michel Brault et Yves Hubert répondent favorablement. Une date sera proposée à la fin du conseil.
Madame JARROSSAY fait état de la présence d'un nouveau marchand depuis dimanche 10 janvier, il s'agit de TANGANA MOBILE.

4. Le projet « Malice au Pays »

Pour faire suite à la commission culture du Pays Vallée du Loir, il a été question de reporter Malice au Pays à l'année prochaine compte tenu de la situation sanitaire et la fermeture des salles communales.

Depuis cette réflexion, d'autres possibilités ont été soumises par les artistes comme par exemple la capacité de faire le spectacle dans l'école.
Dans tous les cas, le sujet sera traité en bureau et la commission attendra les prochaines décisions gouvernementales du 20 janvier avant de prendre une décision.

Intervention de monsieur PESLERBE

Monsieur PESLERBE a contacté l'ancienne colonie de Paris mais il n'a pas eu de réponse.
Monsieur PESLERBE présente le tableau suivant qui reprend les encaisses pour le camping de 2015 à 2020 :

Année	Recettes	Progression
2015	5005,42 €	
2016	8226,88 €	64,4%
2017	4975,94 €	-39,5%
2018	4809,98 €	-3,3%
2019	4754,55 €	-1,2%
2020	5687,13 €	19,6%

La prochaine commission « camping » est fixée le 4 février 2021 à 14 h 00 dans la salle du conseil à la mairie
Monsieur PESLERBE informe de l'arrivée de Mme BOINNET (agence de Formation) dans les locaux de la mairie et du transfert de Mme VADÉ dans un bureau au rez de chaussée du centre culturel. L'ancien bâtiment où se trouvait Mme VADÉ servira à l'amicale des écoles et à l'association Rand 'Aune et Loir

Intervention de madame BAREAU

1. CCAS

Une rencontre avec la DCSD (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Mme Cécile HUBERT, responsable d'équipe pluridisciplinaire de l'unité Mayet Montval et M. Jean-Marie CHAMBIRON, Directeur des Circonscriptions de la solidarité départementale, a permis d'échanger sur les méthodes de travail.
Une présentation de Sarthe Autonomie est prévue le 20 janvier. Un contact a pu être pris avec les représentants du CLIC qui dépendent de cette nouvelle entité.

2. Action sociale

La prochaine commission a lieu le 21 janvier 2021 à 20h. Elle se décomposera en deux temps :

- De 20h à 21h, temps de travail sur les journées citoyennes
- De 21h à 22h, démarrage du projet de Conseil Municipal Jeune.

3. Communication

Les membres de la commission continuent leur activité de publications sur les réseaux sociaux.
La distribution du bulletin s'est faite fin décembre comme prévu.
Les vœux souhaités au travers d'une carte de vœux sur les réseaux sociaux et d'un poster en mairie, le seront aussi au travers d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux.

4. CDC Sud Sarthe – Jeux et rencontres du RAMPE et Mercredi Ludique

a) Jeux et rencontres du RAMPE

Le RAMPE intervient dans le cadre de Jeux et Rencontres une fois par mois de 8h30 à 12h avec un accueil des assistantes maternelles de 9h à 11h30 le mardi dans les locaux de l'accueil périscolaire Saint Exupéry.

Le fonctionnement habituel ne peut être maintenu car le protocole demande un nettoyage systématique des sols et surfaces touchées par les enfants et les adultes lors de toute utilisation successive d'un même espace d'accueil par des groupes différents d'enfants. Afin de répondre à ces consignes, des agents d'entretien de la commune assureront un nettoyage avant et après le passage des participants (sols, sanitaires, poignées de porte…). Les agents du RAMPE auront à leur charge l'installation des sites, le nettoyage des jeux, jouets et mobiliers.

D'autre part, les espaces partagés avec les accueils périscolaires ne laissent pas assez de temps entre les deux accueils de groupes différents pour ce temps de nettoyage.
La commune de Mayet est donc sollicitée afin de déplacer les jeux et rencontres sur un autre site.
La visite de la médiathèque a été faite avec Cécile TORTEVOIS et Lucie PENCHÉ de la Communauté de Communes pour réaliser un essai des jeux et rencontres du RAMPE en 2021 sur ce site. Le planning des rencontres est en cours d'élaboration.

b) Mercredi ludique

La commission famille a décidé de déployer le dispositif « Mercredi ludique » dans plusieurs communes dont Mayet. Le concept est d'accueillir les enfants de moins de 6 ans avec leur parent et proposer à la fois un moment de jeux pour les enfants, un temps privilégié parent-enfant au travers d'ateliers choisis, et un espace de partage et d'échange entre parents.
Les responsable du pôle feront une proposition à la mairie de Mayet concernant les lieux d'accueils qui conviendrait pour ces échanges.

c) Multi-accueil de Vaas

Une visite de chantier a eu lieu avec les élus de la CDC Sud Sarthe sur le site du futur multi-accueil de Vaas qui ouvrira ses portes en avril.
La structure est prévue pour un accueil de 12 enfants en avril, élargi à 18 en septembre.

Intervention de monsieur BRAULT

Monsieur BRAULT informe les membres de la commission « Finances » que la prochaine réunion aura lieu le 28 janvier à 20 h 00 à la mairie.

Le dossier « Chemin monsieur MESANGE » sera abordé au prochain conseil municipal en lançant l'enquête publique qui permettra de faire avancer le dossier.

Monsieur MENAGER pose la question de l'avancée de l'appel d'offres au sujet de la construction de la gendarmerie au Lude. Monsieur OUVRARD répond que cela est à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire qui se tiendra le jeudi 14 janvier 2021. Il ne manquera pas d'informer le conseil municipal de l'avancée de ce dossier.

Fin à 21 h 20